

<https://47.snuipp.fr/EVS-et-si-on-en-parlait-enfin-tous-ensemble>



EVS : et si on en parlait enfin tous ensemble !

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 14 janvier 2010

Dernière mise à jour : 14 janvier 2010

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Après de nombreuses relances auprès de la préfecture, l'intersyndicale a donc tenu ses engagements et a mis elle-même en place un groupe de travail. Sur une question aussi complexe que ces contrats gérés par différents services de l'Etat, il semble en effet difficile d'être cohérent sans un minimum de coordination.

Mercredi 13 janvier, le premier groupe de travail départemental sur les emplois précaires de l'Education Nationale s'est tenu au collège Dangla.

Y étaient représentés : l'Inspection académique, le collège Dangla, le Conseil Général, le Pôle Emploi et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP).

Côté syndicats : SNUipp-FSU, FSU, CGT-Educ'Action, SE-UNSA, SGEN-CFDT.

Et 3 EVS représentaient aussi les personnels.

Le Préfet, lui, a brillé par son absence et n'a pas jugé utile de s'en excuser alors qu'il avait annoncé sa présence.

Nous avons d'ailleurs évoqué la nécessité que l'organisation de ce groupe de travail soit prise en charge par la préfecture !

Extraits de la déclaration intersyndicale :

« Ce que nous voulons avant tout, ce sont des emplois pérennes et statutaires sur les missions effectuées par les EVS et les AVS.

Et tout en continuant de demander de vrais emplois, nous voulons aussi plus de communication et une meilleure information sur les contrats actuels.

Chaque année les personnels attendent le dernier moment pour connaître leur sort ; l'an dernier, 148 licenciements ont été annoncés 2 jours avant la fin des contrats. Nous reviendrons sans doute au cours des discussions sur l'incapacité des différents services de l'Etat à prendre une décision dans des délais raisonnables.

Il y a de la part du gouvernement beaucoup d'affichage médiatique sur ces questions-là mais quels sont les crédits réellement disponibles pour former et aider ses personnels précaires dans leur retour à l'emploi ?

Nous avons noté cette année des efforts de la part de l'Inspection Académique quant aux contenus des formations proposées aux accompagnateurs d'enfants handicapés et des dates moins tardives sont envisagées pour les formations proposées aux assistants administratifs.

Mais il ne s'agit là que de formations nécessaires à leur prise de fonction, qu'en est-il des formations favorisant leur retour à l'emploi ? »



De nombreux sujets ont été abordés, nous publierons le compte-rendu complet dès que possible mais voici déjà quelques informations.

Le nouveau Contrat Unique d'Insertion (CUI) est en place depuis le 1er janvier 2010 :

- tous les nouveaux contrats CUI seront d'une durée de 24 mois maximum,
- ces nouveaux contrats prévoient des prolongations au-delà de 24 mois pour les personnels de plus de 50 ans et les personnels handicapés,
- un « tuteur » présent sur le lieu de travail devra aussi signer le contrat et devra assurer le lien avec le référent du Pôle Emploi... encore une charge supplémentaire sur les épaules des directeurs ?!

Pour les personnels qui sont actuellement sous contrat :

- tous les « renouvellements » possible se feront en signant des contrats CUI à l'issue des contrats actuels, sauf si les personnels ont déjà effectué la totalité des possibilités (24 mois pour un CAE, 36 mois pour un CAV, 50 mois pour un CAV pour les personnels de plus de 50 ans à la première signature ou les personnels handicapés) et sauf si l'employeur a noté des difficultés à assurer la mission demandée,
- la durée de ces renouvellements dépendra du type de contrat initial et de la durée déjà effectuée.

Il nous a été rappelé que les possibilités de renouvellement existent mais que ce n'est pas une obligation pour l'employeur, c'est-à-dire l'Education Nationale dans notre cas.

C'est donc l'Inspectrice d'Académie qui décidera si oui ou non elle propose de renouveler les contrats !!!

Nous avons demandé que chaque organisme indique les noms et coordonnées d'un référent afin que chaque EVS puisse avoir un interlocuteur compétent et régulier sur ce dossier.

Un prochain groupe de travail devrait avoir lieu en février ou mars sur la question des formations, nous élargirons la liste des invités aux organismes s'occupant de la formation.

EVS : et si on en parlait enfin tous ensemble !

Pour le préparer, l'intersyndicale vous propose une enquête (voir en encart) sur votre situation personnelle, merci de nous la renvoyer le plus rapidement possible.

Mylène DENIZOT